

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de **M. Pierre GIRARD** pour un terrain synthétique au stade de Marens

Nyon, le 15 octobre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du postulat a tenu sa séance à 19 h 30, le mercredi 31 mars 2021 à la salle de la Bretèche en présence de tous les commissaires, Messieurs Yves Félix, Pierre Girard, Dominique Karlen, Olivier Monge, Daniel Moreira, Vadim Rochat, Raphaël Wiesner et Bernard Ueltschi, président et rapporteur.

Une présentation sur les raisons de ce postulat a été faite par Monsieur Girard.

Il en ressort que ce terrain est très utilisé, notamment par le club FC Italia qui compte plus de 250 membres actifs de tout âge, pour les entraînements tous les soirs de la semaine, et les matchs le week-end. Par l'école de football qui compte plus de 65 enfants de 5 à 8 ans, ainsi que par l'école et l'UAPE du Couchant durant la journée.

Un bref agenda, n'incluant que les activités concernant le football, met en évidence l'emploi chargé du terrain.

Lundi : 3 équipes E, les A, les B et les Seniors

Mardi : 2 équipes D, les C, première équipe et deuxième équipe

Mercredi : 3 équipes E, 2 équipes F, école de foot pour les jeunes, les A et les B

Jeudi : 2 équipes D, première équipe et deuxième équipe

Vendredi : tonte du gazon et laissé libre pour la préservation du terrain en prévision des matchs du week-end

Samedi : le matin match des jeunes F - E - D, l'après-midi match C - B - A

Dimanche : match première équipe + deuxième équipe.

Ce terrain a également l'avantage d'être bien situé et son accès aisé pour les jeunes qui peuvent s'y rendre à pied.

Terrain en gazon

Si ce terrain est bien exploité durant les beaux jours, il ne peut malheureusement pas l'être durant l'hiver. Il n'est donc plus possible à tout le monde de s'entraîner durant plusieurs mois de l'année. Seules trois équipes peuvent se rendre sur les terrains de Colovray dont la disponibilité est réduite, et qu'elles partagent avec le Stade Nyonnais et les clubs alentour.

Les entraînements sont également suspendus lorsque le terrain nécessite des réparations en saison. Il en va de même si le terrain est rendu impraticable suite à des intempéries. Les matchs du week-end doivent également être renvoyés selon l'état du terrain.

Terrain synthétique

Un terrain synthétique permettrait un entretien facilité ainsi qu'une utilisation tout au long de l'année. Un changement apportera donc une amélioration certaine, toutefois la commission souligne l'importance du choix de la couverture. Il y a plusieurs qualités de revêtements, dont certains peuvent être dangereux car glissants et ainsi provoquer des traumatismes de type entorse, foulure voire même plus grave, plus fréquents que sur un revêtement de bonne qualité. Il y a également des revêtements utilisant des granulés SBR (système butadiène rubber) qui sont des granulés de caoutchouc provenant de pneus usagés broyés. Même si un risque sanitaire n'a pas été démontré, il existe tout de même une incertitude liée à ces granulés SBR dont la composition est variable. L'effet écologique et sanitaire à long terme de la dispersion de granulés SBR dans l'environnement est incertain. Les effets sont difficiles à estimer, il est donc fortement recommandé de ne pas utiliser ces granulés.

Il existe toute une série d'alternatives : des terrains synthétiques sans remplissage, avec granulés naturels (liège, noyau d'olive, bois de pin), etc. Si un projet de terrain synthétique au stade de Marens venait à se dessiner, la Municipalité devrait prendre en considération tous ces éléments pour choisir la meilleure option environnementale.

Eclairage

L'éclairage actuel est également un frein à une utilisation étendue du terrain. Lorsque les jours raccourcissent, il n'est plus possible de poursuivre les entraînements car l'éclairage est insuffisant.

De plus, la hauteur des mâts d'éclairage actuels peut occasionner une gêne pour le voisinage donnant directement sur le terrain.

C'est pourquoi la commission pense qu'il faut également revoir l'éclairage et le remplacer par un nouveau système d'éclairage et des mâts plus bas pour ne pas gêner le voisinage.

Les normes émises par l'AFS/SFV (Association Suisse de Football) pourraient être utiles lors de l'étude.

Questions

Questions de la commission posées à l'attention du Chef de service des Espaces Verts.

- nombre d'heures consacrées par année à l'entretien de ce terrain ?
- nombre de tontes, quelles machines employées ?
- quantité d'engrais utilisée, valeur en francs ?
- fréquence d'arrosage ?
- critères pour demander aux clubs de foot de s'abstenir d'utiliser le terrain ?

Réponses apportées et complément d'information :

Terrain actuel :

entretien du gazon naturel,

tontes annuelles : 40 à Fr. 300.-- la tonte, soit Fr. 12'000.--

engrais : Fr. 2'500.--

eau d'arrosage : Fr. 6'240.--

sablage/vertidrain et divers travaux d'assainissement : Fr. 15'000.--

divers : réparation des arroseurs et replaquages Fr. 4'000.--

Pour un total de Fr. 39'740.--.

L'entretien des extérieurs (gazon et gradins) chiffré à Fr. 8'000.-- n'est pas compris dans ce montant.

Terrain synthétique :

entretien des gazons synthétiques,

une fois par semaine à 2 h, 104 heures par année à Fr. 120.-- = Fr. 12'480.--.

arrosage : Fr. 3'200.-- (l'arrosage est indispensable en cas de chaleur pour refroidir le revêtement)
sablage et compléments d'agrégat Fr. 8'000.--.

divers : réfections ponctuelles du revêtement Fr. 3'000.--.

Total : Fr. 26'680.--.

Conclusion :

Il ne fait aucun doute que ce terrain est très utilisé et qu'il a le potentiel pour l'être davantage encore.

La possibilité d'utilisation d'un terrain synthétique, mis à part conditions météo extrêmes, est possible toute l'année. Elle peut être plus de 2 fois supérieure à celle d'un terrain en gazon.

Les coûts d'exploitation d'un terrain synthétique sont plus avantageux. De plus ce type de terrain ne nécessite pas d'engrais et demande deux fois moins d'eau qu'un terrain en gazon.

Il y a donc de réels avantages à faire évoluer le terrain de Marens vers du synthétique.

Cette transformation doit également s'accompagner du remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage efficace et respectueux du voisinage.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de M. Pierre GIRARD pour un terrain synthétique au stade de Marens,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport sur le remplacement du terrain en herbe par un terrain synthétique ;

La Commission :

Béatrice Enggist (en remplacement de Raphaël Wiesner)

Yves Félix

Pierre Girard

Dominique Karlen

Olivier Monge

Maurice Frei (en remplacement de Daniel Moreira)

Vadim Rochat

Bernard Ueltschi, président rapporteur